



## COMITÉ DE FINANCES

**DATE:** Le mardi 21 janvier 2014  
**ENDROIT:** Four Points Sheraton  
100, rue Rice  
Edmundston, NB  
**HEURE:** 16 h

### PROCÈS-VERBAL

#### 1. Ouverture de la séance

Le président, Pierre Michaud, appela la réunion à l'ordre à 16 h 10, il souhaita la bienvenue aux membres présents.

<b>Membres présents</b>	
M. Pierre Michaud, président	Maire de Clair
M. Carmel St-Amand, vice-président	Maire de Saint-Léonard
M. Luc St-Jarre	Représentant de DSL
<b>Personnel présent</b>	
François Picard	Directeur général

#### 2. Réunion du conseil d'administration le 29 janvier 2014

Le président fit un bref rappel sur les défis encourus lors de la première année d'implantation de la CSR # 1 Nord-Ouest de même que la restructuration au niveau des services et que le tout fut fait dans la transparence et suivant les directives données par le conseil d'administration de la CSR # 1 Nord-Ouest. Celui-ci insista sur le fait que les défis pour 2014 seront nombreux et que la collaboration régionale constituera une priorité pour la CSR # 1 Nord-Ouest.

Afin que l'année débute sur le bon pied et à la demande du conseil d'administration en 2013, deux points importants feront partie de l'ordre du jour pour la réunion du 29 janvier 2014 soit :

- 1) Présentation par M. André Leclerc, Économiste à l'UMCE, sur l'importance de la participation et la collaboration régionale aux dossiers de la CSR # 1 Nord-Ouest.
- 2) Suite aux évènements du Lac Mégantic et de Plaster Rock, l'établissement d'un plan de mesures d'urgences régionales devrait, selon le comité de finance, constituer une priorité pour 2014.

Le président souligna qu'il avait rencontré M. Bruno Cyr, coordonnateur de la gestion régionale des urgences avec le DG de la CSR # 1 Nord-Ouest et M. Maurice D'Amours, directeur de la planification pour la CSR # 1 Nord-Ouest.

Suite à la rencontre, M. Bruno Cyr fut invité à la réunion du 29 janvier pour une mise à jour sur le dossier en question.

.../2

### **3. Assurances pour actes antérieurs des CSR par BFL Canada**

Le DG informe les membres du comité de finance qu'il avait reçu et analysé une offre d'assurance pour couverture des actes antérieurs des anciennes commissions de déchets solides et d'urbanismes pour leurs responsabilités professionnelles et responsabilités d'administrateurs et dirigeants

L'offre suggère une option, soit une limite d'assurance moins élevée pour l'ensemble des anciennes commissions (4 CSR du Nord de la province) avec une franchise élevée (50 000 \$) afin d'obtenir un minimum de couvertures d'assurances pour les actes antérieurs (500 000 \$).

Le courtier confirme que l'ensemble des anciennes commissions doit adhérer, il n'est donc pas possible d'y faire adhérer que certaines commissions.

Pour la CSR # 1 Nord-Ouest les coûts annuels s'élèvent à 6 538 dollars.

Le DG demanda aux anciens directeurs des services s'ils appréhendaient, dans un avenir rapproché, des litiges possibles concernant des actes antérieurs. À l'exception de la poursuite de Fermes Nadeau (Nadeau Poultry) contre l'ancienne Commission du Madawaska, (déjà en cours depuis de nombreuses années), ceux-ci n'entrevoient pas de futures poursuites.

À la suite de cette information et étant donné :

- (1) Coûts élevés de la franchise (50 000 \$);
- (2) Limite d'assurance peu élevée 500 000 \$ (pour les 4 CSR du Nord);
- (3) Coût de la prime élevé pour la CSR # 1 Nord-Ouest (6 538 \$ sur une prime totale de 20 278 \$);
- (4) Que ce montant constitue un item non budgété pour l'exercice financier 2014;
- (5) Que le risque de litige est peu élevé selon les anciens directeurs.

Que la CSR # 1 Nord-Ouest n'accepte pas l'offre disponible pour couvrir les actes antérieurs des anciennes commissions par BFL Canada.

### **4. Ferme Nadeau versus Commission d'aménagement du Madawaska**

Le DG informa les membres du comité de finance qu'à partir du 20 janvier 2014, la poursuite s'appliquait maintenant à la CSR # 1 Nord-Ouest.

Selon l'article 49 sur la Loi sur la prestation de services régionaux, toute action, toute poursuite qui est pendante devant les tribunaux immédiatement avant l'entrée en vigueur du présent article peut être poursuivie par la commission de services régionaux et autres parties.

Le DG fit part des discussions qu'il a eues avec l'avocat représentant l'ancienne commission d'aménagement, M. Gary McLaughlin du Cabinet juridique McLaughlin Law Offices et certains fonctionnaires du ministère de l'EGL et suggéra aux membres du comité de finance d'inviter M. McLaughlin à la prochaine réunion du comité de finance pour une mise à jour du dossier.

### **5. Ajournement**

La réunion fut ajournée par le président à 18 h 20.

.....  
PIERRE MICHAUD, Président

.....  
FRANÇOIS PICARD, Directeur général